



Assemblée publique de consultation

Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser la classe d'usages « habitation multifamiliale (H4) » dans la zone C-5010 - District Le Bic

Lundi 21 septembre 2026 à 19 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville



Les objectifs du projet de règlement

- Autoriser la classe d'usages « habitation multifamiliale (H-4) » (plus de trois logements) dans la zone C-5010.
- Régulariser la présence de huit logements, comprenant des usages résidentiels et touristiques, et éventuellement de permettre la présence de onze logements à court terme, lors de la relocalisation prévue du commerce existant.
- Cette modification au Règlement de zonage est liée à une demande de modification du Plan d'urbanisme nécessaire afin d'assurer la concordance avec la modification proposée au plan de zonage. Les deux demandes sont donc présentées conjointement lors de la même séance du conseil.

Les dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Susceptibles d'approbation référendaire

Article 1
(Spécifier les usages)

Non susceptibles d'approbation référendaire

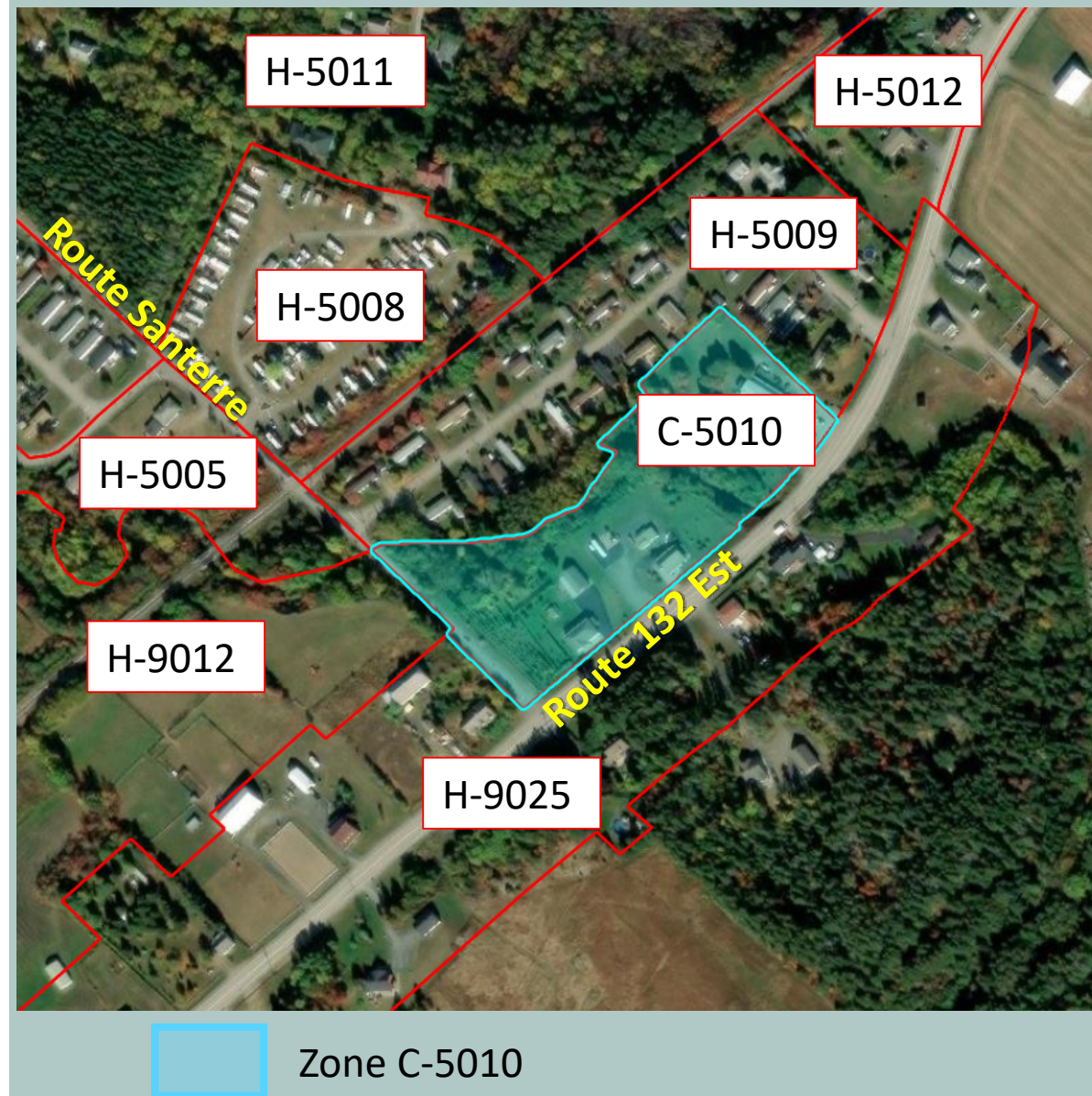
Article 2

Une disposition susceptible d'approbation référendaire est un article du projet de règlement pour lequel une demande, de la part de personnes intéressées et concernées par la modification, peut être présentée afin que l'article du règlement soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

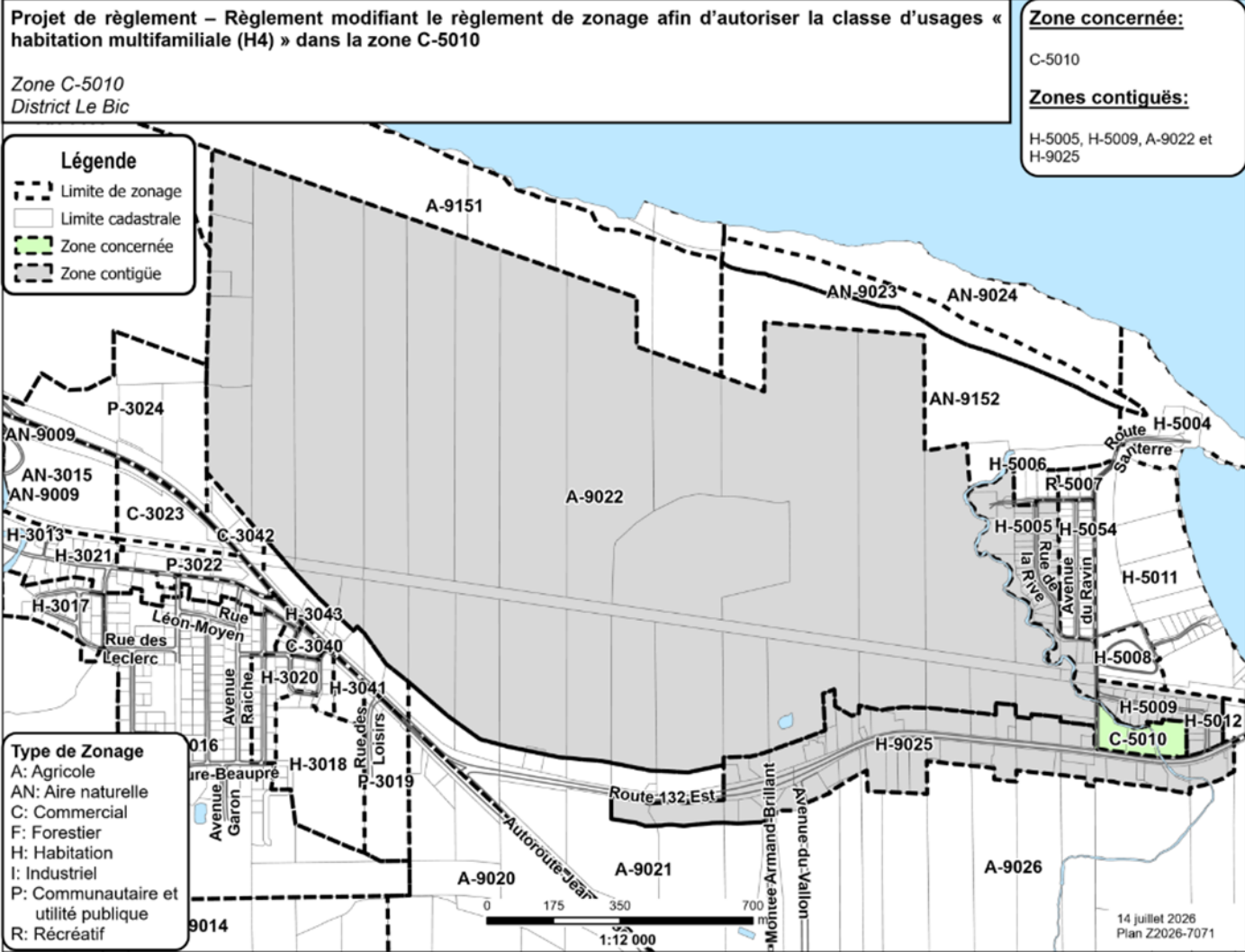
La modification proposée

Modification à la grille des usages et normes de la zone C-5010 :

- ✓ L'ajout de l'usage « habitation multifamiliale (H4) ».



Identification des zones susceptibles
d'approbation référendaire



Les prochaines étapes

Étapes	Détails
Consultation écrite en ligne	➤ Présentation du projet sur le site Internet de la Ville en amont de la séance pour permettre aux citoyens de soumettre leurs commentaires.
Assemblée publique de consultation	➤ Présentation du projet lors de la séance du conseil
Adoption d'un second projet de règlement par le conseil municipal	➤ Le second projet de règlement peut inclure ou non des modifications tenant compte, s'il y a lieu, des commentaires formulés à l'égard du projet de règlement dont ceux exprimés lors de l'assemblée publique de consultation.
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire	➤ Un avis public est publié sur le site Internet de la Ville.
Adoption du règlement par le conseil municipal	➤ Si aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été déposée.
Approbation du règlement par la MRC de Rimouski-Neigette	➤ Conformité du règlement aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC (concordance).

Les avis publics peuvent être consultés en tout temps sur notre site Internet : www.ville.rimouski.qc.ca/avispublics